

Contexte réglementaire

Suite à deux lois cadres relatives au vieillissement et à la perte d'autonomie, un programme coordonné de financement (2017-2021) se met en place à l'échelle de la Métropole. La Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Personnes Agées (CFPPAPA) est une instance de coordination institutionnelle animant un réseau d'acteurs sur « les stratégies partagées et actions au service de la construction de réponses plus lisibles et cohérentes pour les personnes ».

Outre le financement de projets et actions institutionnels et normés (conférences, ateliers, temps d'échange thématiques), la Conférence considère éligibles les « actions innovantes. L'expérimentation d'outils connectés, l'animation d'activités intergénérationnelles sortant du quotidien, les projets d'économie circulaire ou collaborative ». Le financement concerne donc des actions individuelles et collectives de prévention avec un repérage de personnes et de territoires cibles pour adapter les actions et leurs mises en œuvres de manière priorisée et en fonction des besoins.

Candidature

Six axes règlementaires structurent ce programme. Atelier CAPACITES, par le biais de MOBYCITY, peut répondre à deux de ces axes, à savoir :

- ✓ L'amélioration de l'accès aux équipements et aides techniques individuelles
- ✓ Le développement d'autres actions collectives de prévention

De ces axes, découlent 16 mesures à mettre en œuvre. Atelier CAPACITES peut répondre aux suivantes :

- Thématique « *Garantir la santé des séniors et de leur aidants* »
 - ✓ Mesure n°3 : lutter contre la sédentarité, conforter le maintien de la mobilité : équilibre, marche, prévention des chutes. Il s'agit notamment de sensibiliser l'ensemble des acteurs à travers des supports d'information et de formation, de valoriser et encourager les modes de transports actifs dans les déplacements.
- Thématique « *Lutter contre l'isolement et favoriser le lien social, l'inter-génération et les activités cognitives* »
 - ✓ Mesure n°10 : prévenir, repérer, prendre en charge les facteurs de risque de rupture du lien social et les effets de la situation d'isolement sur l'état de santé et la vie sociale de la personne âgée. Il s'agit notamment de développer des actions

participatives mobilisant les retraités eux-mêmes et développer des actions intergénérationnelles.

- Thématique « *Soutenir les dispositifs d'accompagnement et de coordination des parcours et de repérage de la perte d'autonomie et des fragilités* »
 - ✓ Mesure n°14 : assurer aux personnes âgées une information, une orientation, un accès aux droits et un accompagnement rapide et pertinent vers les aides, les professionnels, les services et dispositifs adaptés à leur situation. Il s'agit notamment d'assurer la couverture territoriale, l'accessibilité, la bonne articulation et la cohérence des actions et des découpages territoriaux mis en œuvre par les organismes et les professionnels qui assurent de missions d'information, d'évaluation, d'orientation et de coordination des interventions en direction des personnes âgées.
 - ✓ Mesure n°16 : développer la recherche sur les facteurs de risque de fragilité et la perte d'autonomie en vue de construire les actions et les organisations optimales pour leur prise en charge. Il s'agit notamment de participer à l'évaluation et à la diffusion des nouvelles aides techniques.

Seule la mesure n°3 fait référence aux deux axes précédemment mentionnés. Les autres mesures ne peuvent être invoquées par Atelier CAPACITES que sur l'axe « actions collectives ».

Situation démographique de la Métropole de Lyon et territoires de vieillissement

Il est envisagé qu'à l'horizon 2040, la population des + de 60 ans augmentera de 30% par rapport à aujourd'hui. A la même échéance, la part des personnes de plus de 85 ans pourrait doubler. Plus globalement, le territoire de la MdL est très hétérogène, allant d'une ville centre de plus de 500 000 habitants jusqu'à des communes de moins de 1 500 habitants. Les projections s'accordent pour un dépassement du 1,4 millions de personnes sur tout le territoire. Ainsi, si la moyenne de densité de population est de 2 054 habitants au km², elle fluctue fortement, oscillant entre 400 et 10 500 habitants au km² (pages 3, 10 et 12 de l'étude CFPPA 2017).

Au regard de l'évolution annuelle de la population métropolitaine, il apparaît que la période 2008-2013 comprend une croissance de 1% par an. Une projection pour 2030 permet d'envisager une augmentation de la population de la MdL d'au moins 150 000 personnes.

De même, l'âge moyen au sein de la MdL est de 37,6 ans en 2013, avec une part très forte des 20-24 ans (9%) dûe aux présences de pôles universitaires. La situation territoriale est toutefois à considérer avec des variations. Ainsi, les CTM Lônes et Coteaux du Rhône,

Plateau Nord, Ouest Nord et Val d'Yzeron, présentent une forte part de personnes âgées de plus de 60 ans. Ainsi, en 2020, les plus de 60 ans pourraient représenter plus de 300 000 personnes (soit 21%). Les tendances se confirment sur les projections à long terme où pour 2033 / 2044, ces mêmes CTM et celui du Val de Saône, présenteraient un indice de vieillissement supérieur à 100. A noter que le vieillissement est plus marqué en périphérie que dans le centre (page 17-21). Un dorsale sud-ouest / nord-est se dessine alors et la corrélation avec le taux de pauvreté est intéressante puisque, si en moyenne la MdL connaît un taux de 15%, ce dernier dépasse largement les 20% à l'est et se trouve inférieur à l'ouest (page 24). Les personnes âgées du nord et de l'ouest de 2040 seront-elles celles de l'est d'aujourd'hui ? L'évolution du parcours résidentiel reste assez constant.

Les communes qui connaissent une population de personnes âgées comprise entre 60-74 ans et représentant près de 20% de la population totale sont celles de Charbonnières-les-Bains, la Tour de Salvagny, Saint Didier, Saint Cyr et Collonges au Mont d'Or. Plus précisément (pages 27-31) :

- les 60-74 ans sont principalement en forte représentation dans la 2^e couronne à l'est et 1^{ère} et 2^e couronne à l'ouest
- les 75-84 ans se trouvent particulièrement dans des villes comme Champagne, Ecully, Charbonnières, Caluire et Sainte-Foy [7,41 – 9,36] ou plus largement dans la 2^e couronne de l'est]5,93 – 7,41]
- les 85-94 ans se trouvent fortement numériquement à Villeurbanne, Givors, Lyon 5^e, Lyon 8^e, Sainte-Foy, Oullins, Vénissieux et Saint-Priest
- les plus de 95 ans se trouvent fortement numériquement à Villeurbanne, Caluire, Lyon 5^e, Lyon 8^e, Oullins, Givors

A noter que 31% des personnes âgées de 65 à 79 ans vivent seules dans la MdL contre 50% pour celles de plus de 80 ans. Ce phénomène est fortement genré puisque 55% des femmes de 80 ans vivent seules contre 20% des hommes (page 51). A cet égard, le rapport « Solitudes » publié par la Fondation de France en 2014 démontre un affaiblissement de tous les réseaux de sociabilité chez les personnes âgées, car 1 personne sur 2 n'aurait plus véritablement de réseau amical actif ni de relation avec ses voisins et plus nombreuses seraient celles ayant peu ou pas de relations familiales (80% fratrie, 41% enfants, 52 petits-enfants).

L'offre sociale à destination des personnes âgées est plurielle, ce qui nécessite notamment de coordonner la multiplicité des intervenants, par l'amélioration de la connaissance mutuelle des acteurs et de renforcer les outils de partage de l'information. Il en va de même quant à une mutualisation des ressources et des interventions, en évitant une chaîne trop importante d'intermédiaires.